

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2020

1 - Budget Primitif 2020 de la Commune :

Le Conseil Municipal décide de maintenir, à l'unanimité, les taux de fiscalité de l'année 2019 sur l'année 2020.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tableau de répartition des subventions aux associations.

Avec 19 voix pour et 8 voix contre, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2020 de la Commune.

2 - Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la création d'un second terrain de sport au stade municipal Armand SANJOU :

Afin de répondre à l'augmentation de la demande des clubs utilisateurs de plus en plus nombreux, la Commune souhaite apporter une extension au stade municipal Armand SANJOU, situé chemin de la Maraussane, en proposant la création d'un second terrain adjacent au premier, et des vestiaires supplémentaires correspondant. L'ensemble de ce projet est estimé à 1.400.000,00 euros HT.

Avec 19 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local pour 2020 pour la création de ces nouveaux équipements.

3 - Demande de subvention Bourg centre concernant le projet d'un second terrain au stade municipal Armand SANJOU :

Par délibération n°2 du 26 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé le Contrat Territorial Bourg-Centre OCCITANIE. Comme prévu par ce contrat, il est proposé de présenter une demande de subvention auprès de la Région pour la création d'un second terrain adjacent au premier, et des vestiaires supplémentaires au stade Armand SANJOU. Le coût prévisionnel HT de ce projet s'élève à la somme de 1 400 000 euros HT.

Avec 19 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès de la Région Occitanie sur ce projet dans le cadre du Contrat Territorial Bourg Centre.

4 - Demande de subvention Bourg centre concernant le projet « Déplacement doux et aménagements paysagers » :

Par délibération n°2 du 26 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé le Contrat Territorial Bourg-Centre OCCITANIE. Comme prévu par ce contrat, il est proposé de présenter une demande de subvention auprès de la Région et de l'Etat pour le projet d'aménagements paysagers qui doit connaître un début d'exécution cette année. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à la somme de 300 000 euros HT.

Avec 24 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès de la Région Occitanie et l'Etat pour ce projet dans le cadre du Contrat Territorial Bourg Centre.

5 - Projet de dissimulation des réseaux aériens rue de l'Ecole des filles :

Suite aux études de maîtrise d'œuvre réalisées pour la construction du parking Plan Marceau, la commune envisage de réaliser préalablement la dissimulation des réseaux aériens (électricité, éclairage public et télécommunications) de la rue de l'École des filles.

Afin de finaliser le déroulement global de l'opération, une convention entre Hérault Énergies et la commune de MARAUSSAN définissant les modalités techniques et financières de chacune des parties

pour la réalisation des travaux est proposée. Le montant total de ces travaux est estimé à 84 335,39 euros TTC dont 43 000,00 euros TTC à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces travaux de dissimulation des réseaux aériens, accepte de solliciter Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux, accepte le plan de financement présenté, accepte de solliciter les subventions les plus larges possibles, notamment auprès d'Hérault Énergies, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière à venir, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

6 - Demande de subvention pour le projet « Plan Marceau » au titre de l'aménagement du Centre Urbain auprès du Conseil départemental de l'Hérault :

Il est proposé à l'Assemblée de présenter une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault pour l'aménagement du Plan Marceau qui doit connaître un début d'exécution cette année. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à la somme de 470 000 euros HT.

Avec 19 voix pour et 8 voix contre, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'Aménagement du Centre Urbain pour ce projet de « Plan Marceau ».

7 - Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de la Police Municipale (DSIL) :

La Commune envisage le remplacement de la chaudière de l'ancien Hôtel de ville en raison de sa vétusté. Le bâtiment est équipé d'un système de chauffage central ce qui permet d'envisager facilement le remplacement de l'énergie fioul par l'énergie bois. Le montant total de cette acquisition est estimé à environ 30 000 euros HT auquel il faut ajouter les travaux d'installation pour 13 000 euros dont une partie peut être subventionnée par l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local pour 2020 pour la création de ce nouvel équipement.

8 - RLI Les Sablières – Désignation d'un délégué :

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué titulaire pour représenter la Commune auprès du RLI Les Sablières.

Avec 22 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal désigne Mme Anne-Marie BOUCHIEU comme déléguée.

9 - Questions diverses :

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, il n'y a pas eu de question diverse.

Fait à Maraussan, le 31 juillet 2020.

Le Maire,
Serge PESCE

